
Procès-verbal de l'assemblée du conseil intercommunal
du mardi 30 septembre 2014
à la « grande salle » de Dizy

1. Propos de bienvenue

Le président M. Monod ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les participants. Il remercie la commune de Dizy qui nous accueille et nous signale que c'est la 1^{ère} fois qu'il préside une séance dans cette commune. Il précise qu'une verrée sera offerte à l'issue de l'assemblée dans ces mêmes locaux. Il prie les délégués d'excuser le bureau pour les 2 jours de retard dans l'envoi de la convocation à cette séance, due au long week-end du jeûne et à quelques jours d'absence. Il remercie l'assemblée pour sa compréhension concernant ce petit vice de forme.

2. Appel

Sont présents à l'appel :

- 15 délégués municipaux, dont 2 suppléants.
- 13 délégués des conseils, dont 1 suppléante.

Sont excusés lors de l'appel : Mmes Séverine DUCREST, Laurence PEGUIRON, Isabelle HAUTIER CHAROTTON, MM. Jean-Yves THEVOZ, Yan KIRBY (suppléant), Pierre-André ISCHI (suppléant), Thierry BERNEY et Bertrand DUPERREX.

M. Monod précise que M. Besson a reçu procuration de la commune de Penthaz pour la représenter.

3. Adoption du procès-verbal du 26 mars 2014

Ce document ayant été envoyé à chaque membre, personne ne demande sa lecture.
Il est accepté tel quel par l'ensemble des délégués.

4. Assermentations éventuelles

Le président procède à l'assermentation de M. Ruedi PLUSS de Senarclens, remplaçant de M. Thierry Berney.

5. Communications du bureau et courrier

Le bureau a reçu ce matin même un mail de la municipalité de Penthaz. Il s'agit d'une procuration que M. Monod lit à l'assemblée. La municipalité de Penthaz désigne M. Philippe Besson de Penthaz pour représenter sa commune lors de la séance du Conseil intercommunal de ce soir. En effet, tous ses membres sont occupés à une visite préfectorale. Elle tient à préciser qu'elle a décidé de refuser le budget de l'ASIcOpe pour l'année 2015 tel que présenté. Le président avise M. Besson qu'il peut donc voter pour 2 voix.

6. Communications du Comité de Direction

Rapport de Mme Ingrid Rossel, présidente : étude du projet des Chavannes

Le projet des Chavannes a été mis à l'enquête. Une opposition groupée venant des communes de Penthaz, Penthaz, Dailens et Lussery-Villars a été déposée dans les délais, à l'encontre du projet, ainsi qu'une observation d'un citoyen de la commune de Cossonay.

Quelques changements ou compléments issus du rapport Camac nous ont été demandés. Nous devons notamment réaliser une pédologie. Il s'agit d'une étude concernant les sols et leurs réaménagements après construction. Un bureau spécialisé a été mandaté pour réaliser cette étude.

D'autre part, le CODIR a mandaté M. Alain Pirat, économiste, pour le calcul des aspects financiers concernant la piscine et en particulier les coûts d'exploitation. Les soumissions sont en cours, et nous n'avons à ce stade pas encore de chiffre.

Le comité directeur a décidé de ne pas présenter la demande de crédit d'investissement à l'assemblée avant le mois de mars 2015 en raison de la réorganisation scolaire. Le problème de cette décision est sans aucun doute les enclassements pour les années 2015 et 2016. Cette année déjà, deux classes de petits sont sur le site du PAM, qui est pour rappel, destiné aux élèves du secondaire.

Cambriolages :

Nous avons eu à déplorer deux cambriolages dans nos collèges. Le premier au collège du Cheminet à Penthelaz en décembre 2013, avec fractures des portes, armoire cassée et vol du coffre-fort de l'ASiCoPe. Le deuxième a eu lieu ce mois, avec effraction des portes d'entrée du PAM 4 à Cossonay. Aucun vol n'a été signalé, ils ont sans doute été dérangés. Toutefois, il y a des frais de remise en état. Les deux cambriolages ont été signalés par un dépôt de plainte à la gendarmerie.

Le CODIR a décidé de mettre ces lieux sous alarme.

Rapport de M. Yves Jauner, analyse des coûts par élève :

M. Jauner confirme que, pour le budget 2015 en comparaison de celui de 2014, il y a une augmentation de fr.100.- par élève pour le primaire et de fr.121.- pour le secondaire. En réponse à une question de M. Paul-Henri Marguet, il précise que cette augmentation est due principalement aux bâtiments (deux nouvelles salles de gymnastique à Cossonay). Le détail des coûts est disponible selon les graphiques qu'il met volontiers à disposition.

Rapport de Mme Valérie Induni, vice-présidente : utilisation des salles polyvalentes

Salles de gymnastique : les deux nouvelles salles de gym de la salle polyvalente de Cossonay seront utilisées par les élèves de nos communes dès la rentrée des vacances d'automne, ainsi que la salle de rythmique. Le loyer de ces salles débutera en janvier 2015 pour 30 ans. Seules les charges d'exploitation seront comptabilisées en 2014. La salle de rythmique ne sera utilisée par l'ASiCoPe que jusqu'à la construction du complexe des Chavannes.

Réorganisation scolaire : au terme du délai fixé par le département et après avoir pris connaissance du rapport du groupe de travail, les municipalités des 13 communes de l'ASiCoPe et des communes de l'ASISEVV ont choisi majoritairement le scénario 2, soit 1 EPS La Sarraz et environs, 1 EP Penthelaz et environs, 1 EP Cossonay et environs, 1 ES Penthelaz, Cossonay et environs. Nous attendons maintenant la décision de la cheffe du département Mme Anne-Catherine Lyon qui déterminera les aires de recrutement.

Transports : la nouvelle année scolaire a démarré de manière bien plus sereine que la précédente, avec des horaires mieux calculés et bien respectés. Le comité directeur a traité quelques demandes de dérogation. Pour le moment, il n'y a pas eu de problème d'incivilité, nous touchons du bois.

Rapport de Mme Pierrette Pittet, cantine

Divers changement de locaux auront lieu dès novembre 2014 : les repas chauds seront servis au réfectoire militaire (sous-sol, actuellement salle de pique-nique), M. Barmada cuisine sur place. Les pique-niques pourront être pris dans la nouvelle salle polyvalente. L'espace détente et la ludothèque (actuellement à la Maison bleue, Landry) seront déménagés dans le réfectoire du PAM (actuellement repas chauds).

Suite à ces divers rapports, le président ouvre la discussion pour des questions éventuelles.

- Une déléguée demande quelles seront les conséquences pour l'ASiCoPe en cas d'acceptation du scénario 2 par Mme Anne-Catherine Lyon. Mme Valérie Induni répond qu'on peut imaginer la mise sur pied d'un comité de pilotage pour faire les aménagements nécessaires. L'ASiCoPe a des statuts valables jusqu'en 2020. Tout sera donc à faire pour mettre en place la suite (bâtiments, transports, etc.). Il y aura une multitude de questions à régler à ce moment-là.

- M. Gilles Van Mesdag a entendu dire que la décision du département devait arriver aujourd'hui même. Le CODIR répond qu'il n'a encore reçu aucune information à ce sujet.
- M. Monod demande si, à réception de la réponse du département, il faudra prévoir une séance extraordinaire du Conseil intercommunal ou si Mme Lyon s'adressera directement aux communes. Mme Ingrid Rossel pense que ce sera probablement le cas. Pour l'instant, il est difficile d'imaginer quelle sera la marche à suivre, éventuellement la mise sur pied d'un groupe de pilotage. Il faudra également voir les problèmes légaux si on veut dissoudre l'ASICoPe pour faire une nouvelle association. Dans ce cas, cela prendra plus d'une année. Si toutes les communes sont d'accord, il faudra encore que tous les conseils communaux donnent leur approbation.

En conclusion, M. Monod précise qu'on va maintenir notre calendrier pour le moment. On se penchera sur la question précitée en temps voulu.

7. Budget 2015 et Préavis no 2/2014 relatif à l'adoption du budget 2015

La lecture de ces documents joints à la convocation n'est pas demandée.

8. Rapport de la commission de gestion relatif à l'adoption du budget 2015

Le président passe la parole à M. Gilles Van Mesdag qui nous donne lecture du rapport de la commission de gestion :

La commission de gestion composée de MM. Patrick Oppliguer, Cossonay, Olivier Berthoud, Vufflens-la-Ville, Pierre-Henri Dumont, Penthaz, Thierry Berney, Senarclens et Gilles van Mesdag, Grancy, s'est réunie à deux reprises à la salle des maîtres du collège du Cheminet à Penthaz. Elle a reçu le comité directeur composé de Mme Ingrid Rossel, présidente, de M. Yves Jauner, finances et de Mme Sophie Mizar, boursière. La commission a procédé à une analyse du budget proposé, accompagné des commentaires et explications écrites du comité faisant partie intégrante du préavis no 02/2014.

En préambule, la commission tient à remercier le comité et les directions des écoles pour l'excellent travail réalisé dans le cadre de l'établissement de ce budget 2015. La clarté des renseignements qui accompagnent le préavis du CODIR apporte une réponse aux questions que la commission s'est posée et que l'assemblée pourrait relever. De plus, le comité a tenu compte des remarques émises dans le précédent rapport, concernant sa présentation, ce qui rend la recherche de renseignements aisée.

Administratif :

Une nouvelle convention avec l'Etat engendre une augmentation des charges salariales. La répartition des tâches est redéfinie et le travail de la secrétaire a été sous-évalué. De plus, un changement d'ordinateur est prévu. Autrement, le budget de l'administration est stable et les coûts semblent maîtrisés.

Bâtiments :

Le budget des bâtiments est adapté aux chiffres 2013.

Transports :

Dans l'offre forfaitaire, les transports spéciaux sont compris. Les chiffres budgetés montrent que les charges des transports restent stables. La facture 2013 est estimée, car elle vient en automne. La commission demande une comparaison du coût par kilomètre avec d'autres transporteurs.

Coût par élève :

Au budget 2015, le coût par élève se monte à fr. 3'933.31 pour le primaire et fr. 4'496.70 pour le secondaire, ce qui fait fr. 100.- de plus pour le primaire et le secondaire par rapport au budget 2014.

Conclusion : Après avoir pris connaissance du préavis no 02/2014

- ouï le rapport du Comité de Direction
- ouï le rapport de la commission de gestion

- vu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, la commission de gestion propose au Conseil intercommunal de l'ASICoPe d'adopter le préavis du Comité de Direction no 02/2014 concluant à l'adoption du budget 2015.

M. Yves Jauner annonce que la réponse du comité de direction à la question d'une comparaison du coût par kilomètre avec d'autres transporteurs viendra lors de la prochaine séance du Conseil intercommunal.

M. Van Mesdag demande au CODIR si les bâtiments scolaires appartiennent à l'ASICoPe. Il lui est répondu que notre association est seulement propriétaire du PAM 4.

Mme Rossel explique que l'ASICoPe ne finance pas directement les travaux des bâtiments. En cas de travaux, elle va amortir les intérêts et les charges liées.

Mme Sophie Mizar explique qu'il a été décidé de prendre en compte la valeur ECA, plus les charges définies lors de la création des statuts de l'ASICOPE. On aurait aussi pu mettre un prix fixe pour les bâtiments.

Un délégué nous lit l'article des statuts sur ce sujet.

Précisions de M. Philippe Besson : la commune transmet son budget, puis s'il s'agit d'entretien lourd, on fait un préavis, puis l'ASICOPE répartit le remboursement sur une certaine période.

Mme Rossel précise qu'au départ, il ne fallait pas que les communes fassent du bénéfice en louant les locaux. C'était la philosophie de base lors de l'établissement de ces articles.

Selon M. Monod, cette manière de procéder a été choisie car il y avait alors beaucoup d'anciens bâtiments.

9. Adoption du budget 2015 et du rapport de la commission

Après la lecture de la conclusion du rapport, le Président du Conseil intercommunal demande à l'assemblée d'adopter le budget tel que présenté, ainsi que le rapport de la commission. Ces objets sont soumis au vote des délégués.

Vote à main levée

Pour = 20

Contre = 3

Abstentions = 6

Le budget 2015 et le rapport de la commission de gestion sont acceptés à la majorité des voix.

10. Propositions individuelles et divers

M. Marcel Monod annonce que la prochaine séance du Conseil intercommunal est fixée au **jeudi 26 mars 2015 à Gollion**. La parole n'étant plus demandée, il remercie l'ensemble des délégués pour leur confiance et clôt la séance à 20 h. 10.

Puis, Madame Brocard invite cordialement l'assemblée à partager le verre de l'amitié avec une petite collation offerte par sa commune.

Le Président :

Marcel Monod

La Secrétaire :

Claire-Lise Brot